

Règlement de la Bourse aux vêtements **du 16 et 17 Novembre 2019**

- 1/ Dépôt des articles le 15 Novembre à la salle des fêtes de 9 h à 20 h
 - 2/ La dépose des articles coûtera **5 €** aux familles non-adhérentes.
 - 3/ Nous acceptons les vêtements **(uniquement d'Hiver)** jusqu'à 16 ans et taille 36. Les vêtements adultes seront refusés, ainsi que les lots de vêtements.
 - 4/ Pour chaque famille, il sera accepté une liste de 26 vêtements maximum, une liste de 26 articles de puériculture et/ou vêtements de grossesse maximum et une liste de 26 jouets maximum.
 - 5/ Pour tout dépôt, fournir une liste détaillée des articles à votre nom ainsi que le prix de vente souhaité. Généralement, les habits dépassant 7 € ne se vendent pas. Si les prix indiqués semblent trop élevés, l'Association se réserve le droit de les refuser.
 - 6/ **Tout vêtement décousu, taché, troué ou sale sera refusé, il en va de même pour les jouets sales ou cassés, et les chaussures sales ou abîmées.**
 - 7/ Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour acheter.
 - 8/ Vous devez impérativement récupérer vos invendus le 17 Novembre entre 18 h et 19h. C'est à ce moment-là, que vous sera remis l'argent de vos articles vendus, **sur présentation de la feuille de dépôt.**
- Passé ce délai les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative.
- 9/ Pour couvrir ses frais, l'Association prendra **10%** sur les ventes.
 - 10/ **L'association décline toute responsabilité sur les pertes et les vols, nous ne rembourserons aucun article manquant.**